

Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques

Appel aux lettres d'intention n°1

GRANDES SUBVENTIONS

Investissement dans le Hotspot de la Biodiversité du Bassin Méditerranéen

- 1. Date d'ouverture : Lundi 18 décembre 2017**
- 2. Date de fermeture : Mercredi 14 février 2018 (minuit GMT)**
- 3. Budget et délai**

Le budget minimum par projet est de 20.000\$ US et le budget maximum par projet est de 250.000\$ US. Les projets doivent débuter au plus tôt le 1^{er} juin 2018 et se clôturer au plus tard le 30 mai 2022.

4. Informations générales

Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF) lance un appel à propositions pour des lettres d'Intention (LdIs) pour les grandes subventions auprès des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des entreprises privées, des universités et d'autres organisations de la société civile.

Ceci est le premier appel à proposition pour des lettres d'intention pour les grandes subventions (projets dont le budget est compris entre 20.000\$ US et 250.000\$ US) pour la deuxième phase d'investissement dans le hotspot de la biodiversité du bassin méditerranéen.

Les lettres d'intention seront acceptées uniquement pour les orientations stratégiques 1 et 4 pour les pays éligibles (Albanie, Cap Vert, Jordanie, Liban, Libye, République de Macédoine, Monténégro, Maroc et Tunisie). La date limite de réception des propositions est le **mercredi 14 février 2018**. Veuillez lire toutes les informations ci-dessous pour plus de détails sur les investissements du CEPF et la procédure de demande d'une subvention.

Le comité de révision procédera à la sélection des meilleures lettres d'intention qui répondent le plus aux critères d'éligibilité des sections 5 et 6. Veuillez lire toutes les lignes directrices et les conditions dans ce document et compléter le processus de demande en ligne (expliqué dans la section 8).

Le conseil des bailleurs de fonds qui régit le CEPF a approuvé en juillet 2017 une deuxième stratégie d'investissement de 5 ans dans le Bassin Méditerranéen, bénéficiant d'un budget initial de 10 millions de dollars. Cette stratégie d'investissement est composée d'une série de directions stratégiques, subdivisées en priorités d'investissement, qui détaillent les types d'activités éligibles pour les projets à financer.

Le CEPF a recruté BirdLife International comme équipe régionale de mise en œuvre qui, en partenariat avec le secrétariat du CEPF, supervise la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, et fournit une assistance à la société civile en permettant l'échange de savoirs et d'expériences pour atteindre les objectifs de conservation.

5. Candidats éligibles

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ; et
- ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle). Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur :

http://www.cepf.net/grants/Pages/politiques_de_sauvegarde.aspx

Pour plus de détails sur l'éligibilité, consultez la page suivante :

<http://www.cepf.net/grants/Pages/eligibility.aspx>

6. Activités éligibles

Toutes les candidatures doivent répondre aux critères suivants :

- Cet appel est limité aux projets et localisations décrites ci-dessous.
- Tous les projets doivent concerner, soit l'orientation stratégique 1, soit l'orientation stratégique 4. Les projets peuvent se focaliser sur une ou plusieurs priorités d'investissement (tableaux 1 et 3). Si vous souhaitez déposer une candidature pour les deux orientations stratégiques, vous devez alors réaliser deux lettres d'intention distinctes.
- Seuls les pays ci-après sont éligibles : Albanie, Cap Vert, Jordanie, Liban, Libye, République de Macédoine, Monténégro, Maroc et Tunisie.
- Le budget du projet doit être compris entre 20.000\$ US et 250.000\$ US.
- Les projets doivent débiter au plus tôt le 1er juin 2018 et se clôturer au plus tard le 30 mai 2022.
- Les candidatures peuvent être réalisées en Anglais, Français ou Portugais.
- Les candidatures doivent être effectuées en ligne (voir section 8).

Les propositions de projets doivent être fondées sur la conservation de la biodiversité en tant que composante fondamentale et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Les candidats sont encouragés à soumettre des Lettres d'intention qui s'harmonisent avec les initiatives nationales ou régionales existantes. Les synergies avec d'autres organisations sont également éligibles, avec une organisation chef de file qui soumet la candidature et des partenaires sous-bénéficiaires.

Les candidats basés dans des pays non éligibles, peuvent soumettre une lettre d'intention si le projet proposé se concentre sur des besoins de conservation au sein d'un ou plusieurs pays éligibles. Les organisations internationales sont encouragées à impliquer des organisations ou communautés locales en tant que partenaires du projet ou à expliquer comment les parties prenantes locales seront impliquées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Il est essentiel que les candidats examinent le Profil de l'Ecosystème de la biodiversité du bassin méditerranéen, et en particulier la section « Stratégie d'investissement et orientation programmatique du CEPF, 2017-2022 ». Cela présente plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement. Le profil peut être consulté ici:

- Profil d'Ecosystème 2017 [Anglais] :
<http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/mediterranean/Mediterranean-Basin-2017-ecosystem-profile-English.pdf>
- Synthèse technique du profil de l'écosystème :
 - Anglais : <http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/mediterranean/Mediterranean-Basin-2017-ecosystem-profile-summary-English.pdf>

- Français : <http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/mediterranean/Mediterranean-Basin-2017-ecosystem-profile-summary-French.pdf>
- Arabe : <http://www.cepf.net/SiteCollectionDocuments/mediterranean/Mediterranean-Basin-2017-ecosystem-profile-summary-Arabic.pdf>

Directions stratégiques éligibles :

i) Direction stratégique 1 – Protection des zones côtières

Étant donné la nature intense et généralisée des menaces pesant sur de nombreuses Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) côtières, la plupart des mesures prises dans le cadre de cette direction stratégique seront axées sur la préservation de ZCB spécifiques hautement prioritaires où les éléments clés de la biodiversité (espèces et écosystèmes menacés) sont soumis à des pressions mais où il y a également une perspective réaliste de faire la différence.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui répondent à la direction stratégique à travers une ou plusieurs priorités d'investissement indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

Des ZCB spécifiques ont été identifiées comme prioritaires pour le soutien du CEPF (Tableau 2), donc seuls les sites listés sont éligibles au financement. Les activités proposées dans les lettres d'intention doivent être axées sur la conservation de la biodiversité dans une ou plusieurs de ces ZCB.

Tableau 1: direction stratégique 1 et priorités d'investissement

Direction STRATEGIQUE	PRIORITES D'INVESTISSEMENT
1. Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.	1.1 : Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires.
	1.2 : Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires.
	1.3 : Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion des zones côtières, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement.

Tableau 2: Sites (Zones Clés pour la Biodiversité) éligibles pour cet appel

Pays	Code de la ZCB	Nom de la ZCB
Albanie	ALB04	Baie de Saranda - Parc national de Butrint
Albanie	ALB05	Baie de Valona - Péninsule de Karaburun - Sazan - Mont Çika
Albanie	ALB10	Lac de Skadar - Fleuve Buna - Velipoje-Vau i Dejes
Cap-Vert	CPV04	Les plages de Boavista
Cap-Vert	CPV05	Côte de Fragata
Cap-Vert	CPV10	Île de Santa Luzia
Cap-Vert	CPV14	Ile de Raso
Libye	LBY06	Farwa
Libye	LBY11	Karabolli
Monténégro	MNE03	Delta du Bojana
Monténégro	MNE05	Katici, Donkova et Velja Seka
Maroc	MAR46	Parc National de Souss-Massa et Aglou
Tunisie	TUN03	Archipel de Zembra
Tunisie	TUN27	Golfe de Boughrara
Tunisie	TUN31	Îles Kuriat
Tunisie	TUN33	Jbel Nadhour et Lagune de Ghar El Melh
Tunisie	TUN60	Sebkhet Sejoumi

Figure 1 : Carte des ZCB côtières prioritaires pour le soutien du CEPF dans le cadre de la direction stratégique 1



ii. Direction stratégique 4 - Conservation des plantes

Le niveau de menaces et le manque d'attention aux besoins spécifiques de conservation des plantes à ce jour justifiaient une direction stratégique distincte axée sur ce groupe. En plus de soutenir une action de conservation directe, les projets sous cette direction stratégique doivent améliorer les connaissances et les compétences botaniques des scientifiques, des défenseurs de l'environnement et des gestionnaires des terres.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Se focalisent sur une ou plusieurs espèce(s) prioritaire(s) ou répondent à un besoin prioritaire de conservation des plantes.
- Démonstrent qu'ils mèneront directement à l'action pour la conservation des populations végétales menacées et endémiques.
- Incluent, si possible, une composante significative de renforcement des capacités pour la protection des plantes, que ce soit pour les coordinateurs de projet ou leurs partenaires locaux.
- Bordent la conservation des sites où il existe un besoin de financement et des opportunités de réussite.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui répondent à la direction stratégique à travers une ou plusieurs priorités d'investissement indiquées dans le tableau 3 ci-dessous. Les activités doivent être axées sur les sites ou les espèces végétales correspondant à un ou plusieurs des critères suivant :

- **Sites** avec des espèces végétales dans les catégories en Danger Critique (CR) dans la [Liste rouge mondiale de l'UICN](#).
- **Sites** avec des espèces végétales qui n'ont pas encore été évaluées dans la liste rouge mondiale, mais qui sont qualifiées de CR selon [les critères et les seuils de la Liste rouge mondiale de l'UICN](#).
- Sites à Endémies Restreintes (SER), qui comprennent :
 - Des taxons présents dans un seul site (et nulle part ailleurs dans le monde)
 - Des zone d'occurrence inférieure à 100 km²
 - Des zone d'occupation inférieure à 10 km².

Les propositions de projets qui se focalisent sur des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) identifiées dans le Profil de l'Ecosystème seront privilégiées du fait de l'importance connue de la biodiversité de ces sites. Si des travaux de conservation doivent être effectués en dehors d'une ZCB, les coordonnées du ou des site(s) doivent être incluses dans la lettre d'intention. Des informations supplémentaires sur le site, telles que sa propriété et sa gestion, son statut de protection, toutes les communautés locales à l'intérieur ou à proximité de celui-ci, et toutes les menaces rencontrées, doivent être pleinement expliquées dans la lettre d'intention.

Si une espèce végétale n'est pas actuellement évaluée au titre de la Liste rouge mondiale de l'UICN, les candidats doivent clairement indiquer dans le projet pourquoi cette espèce végétale a besoin d'une attention particulière en matière de conservation, en utilisant les critères et seuils de l'UICN. Si un site à endémie restreinte est proposé (SER), le candidat devra le justifier avec les critères mentionnés ci-dessus. La justification peut inclure des références à des travaux antérieurs menés sur l'espèce, des détails sur son habitat et les menaces auxquelles elle est confrontée.

Tableau 3 : direction stratégique 4 et priorités d'investissement

Direction STRATEGIQUE	PRIORITES D'INVESTISSEMENT
4 : Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte	4.1 : Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes.
	4.2 : Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.
	4.3 : Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou les gestionnaires des terres.

7. Lettre d'intention, proposition complète et processus d'attribution

Les lettres d'intention doivent être soumises via le portail électronique **ConservationGrants** ouvert pour cet appel (section 8). Vous recevrez un message vous confirmant que votre candidature sur **ConservationGrants** a bien été acceptée.

Tous les candidats recevront une notification après examen des projets. Les candidats dont la lettre d'intention aura reçu une réponse positive seront invités à soumettre une proposition complète via le portail électronique **ConservationGrants**.

Les propositions complètes qui recevront un avis favorable bénéficieront d'une convention de subvention entre Conservation International, en tant qu'hôte du secrétariat du CEPF, et l'institution du demandeur (le « bénéficiaire »). Les subventions seront libellées en dollars américains et les conventions de financements seront en anglais.

8. Format des candidatures

Les lettres d'intention doivent être soumises via le portail électronique **ConservationGrants** ouvert pour cet appel, en suivant ce lien : conservationgrants.force.com

Ceci est un nouveau système en ligne. Ainsi, pour les candidats ayant déjà bénéficié de subventions du CEPF, notez que le Grant Writer/système GEM n'est plus utilisé. Vous devrez donc créer un nouveau compte sur **ConservationGrants** pour postuler.

Si vous n'avez pas de compte **ConservationGrants**, vous devrez ouvrir un nouveau compte en cliquant sur le lien bleu "Nouvel utilisateur ?" Situé sous la case "Connexion".

Le CEPF **n'acceptera pas** les lettres d'intention envoyées par mail ou toute autre forme. Vous recevrez un message électronique vous confirmant que votre demande via **ConservationGrants** a bien été acceptée.

Les questions concernant la création de compte ou les problèmes d'utilisation de **ConservationGrants** doivent être envoyées par courrier électronique à conservationgrants@conservation.org

Plus d'informations utiles peuvent être trouvées ici :

- Comment candidater : http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/application_guidelines.aspx
- Foire aux questions : http://www.cepf.net/about_cepf/faq/Pages/default.aspx
- Base de données des projets CEPF : http://www.cepf.net/grants/project_database/Pages/default.aspx

9. Contacts

Avant la soumission, les candidats sont encouragés à discuter les idées et l'éligibilité des projets avec le responsable de programme de la région concernée :

- Balkans : Responsable de programme, Borut Rubinič; borut.rubinic@dopps.si
- Cap Vert : Responsable de programme, Mariana Carvalho; Mariana.Carvalho@birdlife.org
- Moyen-Orient : Responsable de programme, Sharif Jbour; Sharif.Jbour@birdlife.org
- Afrique du Nord : Responsable de programme, Awatef Abiadh ; awatef.abiadh@lpo.fr

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à conservationgrants@conservation.org.

Pour toutes autres informations générales concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe régionale de mise en œuvre, Liz Smith : liz.smith@birdlife.org ou visitez le site <http://www.birdlife.org/cepf-med>



Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union Européenne, du Fonds pour l'Environnement Mondial, du gouvernement japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. Mac-Arthur et de la Banque mondiale. Plus d'informations sur le CEPF sur www.cepf.net